

Assemblée générale d'Effinergie

les grandes avancées

Réunis en assemblée générale le 6 juillet dernier, les membres de l'association Effinergie ont acté des avancées et décisions de leur organisation listées ci-dessous.

L'adhésion de la CICF et de l'Union des Constructeurs Immobiliers de la FFB comme membres du collège Organisations et ITGA, TERREAL, XELLA comme membres du collège Partenaires.

Les parutions à venir d'un guide rénovation à partir de la contribution de huit régions établi sur la trame du "guide Neuf", ainsi que d'un **guide tertiaire** pour fin 2010.

La création de trois niveaux de labels BBC Effinergie

1 : Plus loin que le BBC : évaluation en dehors de la production locale d'électricité, la consommation cinq usages ou tout usage est inférieure à 35 ou 40 KWh/m²/an,

2 : énergie zéro sur les cinq usages pris en compte par la RT 2012,

3 : préfigurer la RT 2020 avec une consommation cinq usages inférieure à la production locale.

L'énergie grise et les éco-matériaux doivent être intégrés dans l'évolution des labels. Une première définition du label post RT 2012 auprès de la DHUP. L'écomobilité sera intégrée à la réflexion

La participation de l'association à France Green Building Council

France GBC se constitue progressivement sous l'impulsion des acteurs institutionnels

de la construction et de l'aménagement durables réunis au sein d'un Groupe Fondateur constitué de l'association EFFINERGIE, de l'association HQE, de l'association QUALITEL et ses filiales CERQUAL et CEQUAMI, de l'association RESOBAT, du CSTB et ses filiales CERTIVEA et CEQUAMI, du Groupe AFNOR et de sa filiale AFNOR Certification et de l'Institut Français pour la Performance Énergétique du Bâtiment (IFPEB). Après un protocole d'accord signé en novembre 2009, ils viennent de signer une Charte qui vise le démarrage effectif de l'activité de France GBC, comme maillon français du réseau inter-

Résoline dans l'immobilier neuf : la fibre optique

Une gamme de prestations réseaux qui apporte de la valeur ajoutée au projet du promoteur

- Ingénierie et Conseil pour accompagner le projet
- Etude complète et détaillée
- Câblage en Fibre optique de l'immeuble



Résoline



national World Green Building Council (World GBC). L'association sera présente à la conférence Green Building de Chicago en 2010.

Simultanément, a été mise en avant la **nécessité de définir des pratiques de surveillance dans le domaine de la qualité de l'air intérieur** dans le contexte de la production des bâtiments étanches à l'air.

Aux groupes de travail existants dont le groupe référentiel qui va être refondu et le groupe réseau (énergie grise, base INIES, FDES, observatoire de la qualité de l'air, FEDER et territorialisation du Grenelle) **sont adjoints des nouveaux thèmes d'études** (voir tableau ci-contre). ■■

Didier Prost

THÉMATIQUES

Conception

- Normalisation
- Confort d'été
- Ventilation, rafraîchissement
- Dimensionnement des installations
- Etanchéité à l'air

Mise en œuvre

- Réactualisation des DTU

Innovation

- Les nouveaux matériaux
- Living Lab
- Gestion intelligente de l'énergie

Formation de la maîtrise d'œuvre et des formateurs

- Développement de référentiel de formation
- BBC neuf
- BBC rénovation
- Etanchéité à l'air
- Migration vapeur d'eau

Formation des entreprises

- Labellisation des entreprises

Développement des labels et référentiels

- BBC neuf
- BBC rénovation
- Bpass neuf et rénovation
- Bepos
- Bâtiment durable régional

Développement des filières éco-matériaux

- Eco-matériaux
- Énergie grise

Certification

- certification de résultats

Programme de R et D

- Migration de l'eau
- Les usages
- Urbanisme durable
- Comportement des usagers

Évaluation des opérations

- Développement de l'instrumentation
- Observatoire des coûts de la construction

Financement des opérations

Grenelle 2

La loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2) a vocation à modifier nos comportements dans de multiples domaines.

Le Parlement a donc dû passer en revue tous les textes législatifs qu'il y avait lieu de corriger pour obliger nos concitoyens à engager concrètement l'action.

La loi modifie ainsi peu ou prou une trentaine de codes et autant de lois ou ordonnances ! En outre, la loi ratifie quatre ordonnances déjà signées par le Premier ministre et habilite le Gouvernement à procéder par ordonnance pour remettre de l'ordre dans le code de l'urbanisme et dans celui de l'environnement.

Enfin, il est prévu une série de décrets simples ou en Conseil d'État pour préciser les modalités d'application d'un grand nombre d'articles de la loi.

Pour le domaine du cadre de vie¹, les codes les plus concernés sont évidemment celui de l'urbanisme, celui de la construction et de l'habitation et celui de l'environnement. Mais aussi la loi de 1965 sur la copropriété ou la loi MOP.

[1] Car la loi concerne aussi les transports, la biodiversité, la santé, le climat, les risques et même la "gouvernance" de l'Etat, des collectivités et des entreprises.

Évoquons quelques-uns des sujets traités.

Sont créées ou élargies de nouvelles obligations de diagnostics (performance énergétique, audit énergétique) ou d'attestation (acoustique).

Il est créé pour les copropriétés une catégorie de "travaux d'intérêt collectif" réalisés sur les parties privatives aux frais du copropriétaire du lot concerné (art. 7).

Les dispositions d'urbanisme ne peuvent s'opposer à l'utilisation de matériaux renouvelables ou permettant d'éviter l'émission de gaz à effet de serre, ou à l'installation de dispositifs favorisant la retenue des eaux pluviales ou la production d'énergie renouvelable² (art. 12).

Le dépassement des règles de gabarit ou de densité peut être autorisé pour

les constructions très performantes (art. 20).

Il est projeté d'unifier et de simplifier la définition des surfaces de plancher prises en compte dans le code de l'urbanisme (art. 25).

Diverses dispositions sont prises pour permettre l'installation de systèmes de recharge des véhicules électriques dans les parkings (art. 57).

On regrettera que le champ d'application de l'article 18.I de la loi MOP (conception-réalisation) soit de nouveau élargi, et cette fois-ci, de façon tellement maladroite qu'il pourrait ne plus avoir de limites (art. 74).

En conclusion, nos confrères ont donc intérêt à aller chercher les dernières versions des lois, ordonnances ou codes quand, demain, ils auront à en appliquer les règles. ■■

La Commission juridique de l'Unifa

[2] Voir sur ces sujets *Passion Architecture* n°31, page 7, "La France bientôt défigurée ?" et le présent numéro page 7 "Façades de recharge et CPE".

Interview de Jean-Jack Queyranne,

président du conseil régional **Rhône-Alpes**

Passion Architecture : En tant que président de la région Rhône-Alpes comment voyez-vous la mutation des territoires et l'évolution des relations entre les lieux de vie, de travail et de loisirs ?

Jean-Jack Queyranne : En Rhône-Alpes, nous sommes face à une réalité que personne ne conteste, celle de la constitution d'espaces métropolitains, conséquence de la grande facilité des déplacements, ouvrant de nouveaux horizons résidentiels, mais construisant des modes de vie à une échelle plus large. Ce modèle peut s'avérer efficace pour peu que sa gouvernance soit raisonnée.

“L'architecte a bien pour rôle de concevoir la ville durable.”

Le dynamisme de notre Région passe par le dynamisme de ses métropoles : la Région Urbaine de Lyon, le Sillon Alpin et l'espace Franco Valdo Genevois. Je veux m'appuyer sur cette force et jouer les complémentarités avec les villes moyennes et les territoires ruraux : ceux-ci contribuent à l'attractivité de notre Région. Nous le faisons à travers les projets de développement formulés dans nos 46 Contrats de Développement Rhône-Alpes (CDRA). Ce fonctionnement en réseau a été présenté dans le pavillon Rhône-Alpes lors de l'exposition universelle de Shanghai.

Ce modèle est valable si et seulement s'il peut s'instaurer une gouvernance destinée à produire de la solidarité entre les territoires et à corriger les inégalités. La Région est porteuse de ce modèle de développement solidaire indispensable pour éviter les fractures territoriales.

P. A. : Vous êtes également président d'Effnergie, comment se place la région dans la dynamique européenne

environnementale et quelle place donner aux préoccupations de santé et de confort ?

J-J. Q. : La Région Rhône-Alpes s'est imposée comme une institution motrice sur les questions d'environnement et incontournable sur celles de biodiversité ou de santé.

Notre Région a adhéré au "Climate Group", association internationale réunissant des dirigeants économiques et politiques afin de promouvoir les technologies propres et les politiques visant à réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre. Effnergie rassemble quasiment toutes les régions françaises et participe activement aux programmes européens.

La Région Rhône-Alpes est particulièrement attentive dans ses appels à projets aux questions de santé et de confort.

P. A. : L'Unifa est ambitieuse pour la formation des architectes, comment la région peut-elle être partenaire ?

J-J. Q. : En effet, la Région Rhône-Alpes possède trois écoles formant les architectes, à Lyon, Grenoble et Saint-Étienne. Nous devons être ambitieux pour la formation des architectes. Notre Région a décidé d'encourager ces écoles lorsque les projets qui sont développés intègrent les principes de l'efficacité énergétique. Nous soutenons des initiatives comme celle de l'"Armadillo Box", maison solaire "zéro énergie" produite par les étudiants de l'École d'Architecture de Grenoble. Je veux aussi évoquer les spécificités des Ecoles d'Architecture de la région. L'École de Grenoble est spécialisée sur les constructions en bois, celle de Saint-Étienne sur l'éco construction et celle de Lyon est davantage portée sur les Eco-énergies par son partenariat avec l'École Nationale des Travaux Publics de l'Etat

(ENTPE) de Vaulx-en-Velin. Enfin, je veux rappeler que notre Région, au regard du caractère très atypique de la formation des architectes en France, favorise la création de passerelles entre ses Ecoles d'Architectures et les écoles d'ingénieurs que sont l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Lyon, l'ENTPE ou encore avec l'Institut National de l'Energie Solaire (INES) au Bourget-du-Lac.

P. A. : En tant que Président de la région et d'Effnergie, quel rôle vous semble dévolu dans l'avenir aux architectes et leurs entreprises dans l'élaboration du cadre de vie ?

J-J. Q. : "L'architecture signifie la prise en considération de tout l'environnement physique qui entoure la vie humaine" déclarait William Morris. Cette prise en considération impose aux architectes de concevoir des bâtiments respectueux de l'environnement, de leur conception à leur démolition en passant par leur construction et leur exploitation. L'architecte a bien pour rôle de concevoir la ville durable. Cela appelle plusieurs chantiers. J'en distinguerai deux. L'un a trait à l'énergie positive, à son partage et à sa distribution. L'autre prend en compte la mobilité qui doit être plus respectueuse de l'environnement. L'architecture doit être appréciée dans un cadre systémique, ainsi elle contribuera à répondre aux défis qui se font jour, au premier rang desquels figure celui du réchauffement climatique. ■



© Région Rhône-Alpes - Laurence Danière